

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE
DE HAUT NIVEAU POUR L' EXAMEN GLOBAL
A MI-PAROURS DE LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

New York, 25 septembre - 6 octobre 1995



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/LDC/GR/8
2 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Réunion intergouvernementale de haut niveau
pour l'examen global à mi-parcours de la
mise en oeuvre du Programme d'action pour
les années 90 en faveur des pays les
moins avancés
New York, 25 septembre 1995

RAPPORT DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU
POUR L'EXAMEN GLOBAL A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE
DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

New York, 25 septembre - 6 octobre 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	3
<u>Première partie</u> : EXAMEN GLOBAL A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES	5
Déclaration	5
Evaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre au niveau national du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, ainsi que dans la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui . . .	7
Recommandations	18
Déclarations faites lors de l'adoption de l'Examen à mi-parcours	27
<u>Deuxième partie</u> : DEBATS	29
1. Allocutions d'ouverture	29
2. Séance inaugurale	29
3. Débat général */	29
4. Déclaration dans l'exercice du droit de réponse	30
5. Adoption de l'examen à mi-parcours	30
6. Questions diverses	30
7. Déclarations de clôture	30
<u>Troisième partie</u> : QUESTIONS D'ORGANISATION	35
A. Consultations entre hauts fonctionnaires	35
B. Réunion intergouvernementale de haut niveau	36

Annexes

- I. Autres décisions prises par la Réunion
- II. Liste des chefs de délégation, d'autres représentants
et des membres d'organismes intergouvernementaux
et non gouvernementaux qui ont fait des déclarations
au cours du débat général

*/ Le texte des déclarations sera publié ultérieurement dans un additif au rapport final.

Introduction

i) En septembre 1990, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés dans lequel il était recommandé parmi les activités de suivi d'effectuer au milieu de la décennie un bilan général de la situation de ces pays, afin que l'Assemblée générale puisse constater les progrès réalisés dans l'application des mesures préconisées et que l'on envisage le cas échéant de nouvelles actions. En entérinant la Déclaration de Paris et le Programme d'action, l'Assemblée (résolution 45/206 du 21 décembre 1990) a jugé qu'il fallait effectivement procéder à un examen à mi-parcours de la situation des pays les moins avancés.

ii) Dans sa résolution 48/171 du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé qu'une réunion intergouvernementale de haut niveau serait organisée dans la deuxième moitié de l'année 1995 pour faire le point de l'application du Programme d'action. Après avoir souligné qu'il importait de préparer en temps voulu, convenablement et à fond ce bilan général, elle a prié le Conseil du commerce et du développement d'envisager à sa session du printemps 1994 des activités en ce sens, notamment l'organisation de réunions intergouvernementales, sectorielles et interinstitutions et de réunions d'experts et l'établissement d'une documentation de fond, et elle a prévu d'examiner à sa quarante-neuvième session les recommandations du Conseil.

iii) En réponse, le Conseil du commerce et du développement a présenté dans sa décision 412 (XL) du 29 avril 1994 une série de recommandations à l'intention de l'Assemblée concernant la Réunion intergouvernementale de haut niveau.

iv) Dans sa résolution 49/98 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Réunion intergouvernementale se tiendrait à New York du 26 septembre au 6 octobre 1995, immédiatement après une réunion de hauts responsables qui occuperait la journée du 25 septembre 1995. Les participants devaient faire le point de ce qui avait été accompli depuis cinq ans dans le sens du Programme d'action, envisager le cas échéant les nouvelles mesures à prendre et présenter leurs conclusions à l'Assemblée.

v) Dans la même résolution, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lui indiquer à sa cinquantième session les dispositions qu'il convenait de prendre afin que le secrétariat de la CNUCED dispose de moyens suffisants pour prendre effectivement les mesures dictées par les résultats de l'examen à mi-parcours et pour donner suite aux conclusions et prescriptions des grandes conférences des Nations Unies concernant les pays les moins avancés.

vi) A sa session du printemps 1995, le Conseil du commerce et du développement a examiné conformément au paragraphe 6 de sa décision 412 (XL) du 29 avril 1994, où en étaient les préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau.

vii) Dans ses conclusions concertées 423 (XLI), du 31 mars 1995, le Conseil a proposé un ordre du jour provisoire et une organisation des travaux pour la Réunion intergouvernementale figurant dans l'annexe auxdites conclusions.

viii) La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés s'est déroulée en conséquence du 26 septembre au 6 octobre 1995; elle a été précédée le 25 septembre d'une réunion de hauts responsables.

Première partie

**EXAMEN GLOBAL A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES**

DECLARATION DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU
POUR L'EXAMEN GLOBAL A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS
LES MOINS AVANCES

a) Les participants à la Réunion de haut niveau ont procédé à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pendant la première moitié des années 90 et sont convenus de recommandations concrètes pour assurer une application plus efficace du Programme pendant toute la deuxième moitié de la décennie.

b) Ils ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer ensemble à la réalisation de l'objectif premier du Programme d'action qui est d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation socio-économique des pays les moins avancés, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement, et de les mettre ainsi sur la voie de la croissance économique et du développement durable sur la base du partage des responsabilités et du renforcement du partenariat.

c) Les pays les moins avancés en tant que groupe n'ont pas atteint nombre des objectifs du Programme d'action et leur situation socio-économique générale continue de se détériorer, ce dont les participants se sont dits profondément préoccupés. Sur le plan intérieur, les troubles civils et de fréquentes catastrophes naturelles dans certains de ces pays, avec toutes les charges en résultant sur les plans économique et social, les déséquilibres macro-économiques, les résultats médiocres obtenus dans les secteurs productifs et les carences de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, notamment, ont contribué à cette détérioration. La persistance des problèmes graves posés par la dette et son service, la très grande faiblesse des exportations, la diminution de la part des PMA dans le commerce mondial et l'insuffisance du financement extérieur ont eu des incidences défavorables sur la croissance et le développement de ces pays.

d) Les pays les moins avancés n'en ont pas moins continué, en dépit de nombreuses difficultés, à mettre en oeuvre de vastes et ambitieuses réformes. Certains d'entre eux, bénéficiant d'une conjoncture extérieure favorable, ont obtenu des résultats encourageants. Nombre de leurs partenaires de développement leur ont apporté un appui accru, même si l'engagement pris d'augmenter de façon substantielle le volume global de l'aide extérieure apportée aux pays les moins avancés n'a pas été tenu.

e) Les participants sont résolus à poursuivre leurs efforts pour appliquer les mesures et recommandations dont il a été convenu à la Réunion. Ils sont convaincus que la réussite de pareils efforts pourrait mener à la reprise et à l'accélération de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés et permettre à ces derniers de participer aux processus de mondialisation et de libéralisation et d'en tirer profit.

f) Ils engagent tous les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales compétentes, à conjuguer leurs efforts pour appliquer les mesures et recommandations dont il a été convenu à la Réunion et assurer ainsi le succès du Programme d'action.

g) Ils sont fermement convaincus que, moyennant la volonté politique des pays les moins avancés auxquels incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement, ainsi que l'appui de la communauté internationale, les pays les moins avancés devraient aborder le siècle prochain dans une perspective beaucoup plus prometteuse pour leur population.

EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE
AU NIVEAU NATIONAL DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES, AINSI QUE DANS
LA MISE EN OEUVRE DE MESURES INTERNATIONALES D'APPUI

Introduction

1. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), tenue à Paris en 1990, a adopté la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'objectif premier du Programme d'action est d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation socio-économique des PMA, de relancer et d'accélérer leur croissance et leur développement, et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Les politiques et mesures d'appui prévues à cet effet dans le Programme d'action s'articulent autour des grands axes suivants : mise en place d'un cadre macro-économique propice à une croissance économique soutenue et à un développement à long terme; mise en valeur et mobilisation des ressources humaines; développement, expansion et modernisation de la base de production; inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement; promotion d'une politique intégrée de développement durable visant à accroître la production vivrière, augmenter le revenu rural et développer les activités sectorielles non agricoles; enfin, fourniture d'un appui extérieur adéquat.

2. On constate avec une vive inquiétude qu'un seul pays, le Botswana, a réussi à sortir de la catégorie des PMA depuis le début des années 70. En revanche, le nombre de PMA est passé de 41 au moment de la Conférence de Paris, en septembre 1990, à 48 à l'heure actuelle sans renforcement proportionnel des mesures d'appui, malgré les efforts déployés aux niveaux national et international.

I. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS LE DEBUT DES ANNEES 90

3. Malgré les vigoureux efforts qu'ils ont déployés pour mettre en oeuvre des réformes économiques conformément au Programme d'action, les PMA en tant que groupe n'ont pu atteindre que peu d'objectifs de ce programme, et leur situation socio-économique générale a continué de se dégrader. Plusieurs facteurs, intérieurs et extérieurs, ont contribué à cette détérioration générale. Parmi les facteurs intérieurs, on peut citer : les troubles civils et de fréquentes catastrophes naturelles dans certains d'entre eux, avec tout ce que cela a pu faire peser de contraintes sur la vie économique et sociale; l'instabilité politique; les déséquilibres macro-économiques, qui se sont traduits par d'importants déficits du budget et de la balance des paiements; dans de nombreux cas, l'impact défavorable à court terme que les ajustements de la politique macro-économique ont eu dans certains domaines, en particulier sur les couches défavorisées et les plus vulnérables de la population; les résultats médiocres obtenus dans les secteurs productifs et les carences de l'infrastructure matérielle. Les facteurs extérieurs comprennent la persistance des problèmes posés par la dette et son service, la diminution de la part des PMA dans le commerce mondial et leur marginalisation continue, l'insuffisance des financements extérieurs et l'apparition de nouveaux demandeurs d'aide.

4. D'après les statistiques de la CNUCED, le taux de croissance réelle du PIB des PMA n'a été que de 1,7 % par an en moyenne au cours des quatre premières années de la décennie, contre 2,3 % dans les années 80. Malgré la reprise de l'économie mondiale, la situation demeure précaire dans les PMA, même si certains progrès ont été accomplis dans un petit nombre d'entre eux. La population s'accroissant à un taux annuel moyen de 2,9 %, le PIB par habitant a diminué de 1,1 % par an – recul menaçant d'aggraver la précarité des revenus et de la consommation ainsi que d'élargir l'écart entre l'épargne et l'investissement dans ces pays.

5. Si le ralentissement de la croissance a touché aussi bien les PMA d'Asie que ceux d'Afrique, les premiers ont néanmoins bénéficié, entre autres, d'une conjoncture régionale relativement favorable et leur production par habitant a augmenté en moyenne de 1,4 % par an dans les années 90, alors qu'elle reculait de 2,1 % par an dans les seconds. Les taux de croissance ont également beaucoup varié selon les pays. Ainsi, il est encourageant de noter que, malgré la médiocrité des résultats enregistrés par les PMA dans leur ensemble, près d'un quart de ces pays ont vu leur revenu par habitant progresser au début des années 90. La croissance a été stimulée par une forte expansion de la production agricole, la stabilité interne, l'action énergique de l'Etat, un cadre politique et réglementaire propice au développement, ainsi que par un appui extérieur important, entre autres facteurs.

6. La dégradation de la situation socio-économique de nombreux PMA dans les années 90 s'est toujours plus soldée par une détérioration marquée des conditions de vie : diminution de l'apport calorique, montée de la mortalité et de la morbidité, résurgence et propagation de maladies, baisse du taux de scolarisation, marginalisation accrue des membres les plus défavorisés de la population et autres manifestations d'une grave détresse sociale (voir également la section V ci-après).

7. Les conditions extérieures sont dans l'ensemble restées difficiles pour les PMA. Dans les années 90, malgré une augmentation de leurs exportations d'articles manufacturés, leur part dans les exportations et importations mondiales a diminué de plus de trois huitièmes et d'un tiers, respectivement, par rapport aux niveaux de 1980 qui étaient déjà faibles avec 0,7 % et 1 %. Malgré de vigoureux efforts pour diversifier leurs exportations, composées en grande partie de produits de base, les PMA sont restés vulnérables face aux aléas et à l'instabilité des marchés de produits. L'aide publique au développement (APD), qui constitue la principale source de financement extérieur des PMA, a diminué pendant les premières années de la décennie, et les perspectives demeurent incertaines. Bien qu'un grand nombre de PMA aient adopté des lois et règlements propices à l'investissement étranger, ils n'ont guère attiré d'investissements étrangers directs (IED). Malgré les mesures prises pour alléger leur dette extérieure, celle-ci demeure une charge insoutenable pour nombre d'entre eux et compromet gravement leurs efforts d'ajustement et de développement.

8. Certains pays du tiers monde sont également d'importants partenaires de développement des PMA. Ils ont mis en oeuvre des programmes d'assistance technique et de formation dont ces derniers ont bénéficié. Les possibilités de renforcement de la coopération économique et technique entre les PMA et d'autres pays en développement doivent être étudiées plus avant avec l'appui de la communauté internationale, compte tenu en particulier des nouvelles

perspectives ouvertes par la croissance dynamique de certains de ces derniers. Pour maximiser ce potentiel de coopération Sud-Sud, des mécanismes de financement triangulaire faisant appel activement aux pays développés ainsi qu'aux organisations internationales compétentes pourraient être mis en place.

9. Plusieurs PMA ont pris certaines mesures visant à promouvoir leurs échanges avec des pays voisins. Par exemple, certains PMA africains, en particulier des pays sans littoral, se sont efforcés de créer des zones de libre-échange ou des unions douanières au niveau sous-régional. Ils se sont toutefois heurtés à des obstacles qui ont limité l'efficacité de ces efforts.

10. En résumé, au cours de la première moitié des années 90, la plupart des PMA n'ont pas accompli les progrès nécessaires pour atteindre l'objectif général du Programme d'action, encore que certains aient réalisé quelques progrès pour avoir appliqué la politique qu'il fallait. De plus, le processus de mondialisation et de libéralisation en cours de l'économie aura sans doute de profondes conséquences pour le développement de ces pays. Ce processus offre de vastes possibilités de croissance et de développement, mais comporte aussi des risques d'instabilité et de marginalisation. Les PMA dans leur ensemble n'ont guère réussi à remédier aux contraintes structurelles, aux carences infrastructurelles et au surendettement, ni à promouvoir et diversifier les entreprises et les exportations, à attirer des investissements étrangers et à se doter d'une base technologique suffisante. Dans ces conditions, la plupart des PMA aborderont la mondialisation et la libéralisation enserrés dans un environnement contraignant alourdis de nombreux handicaps.

II. LE PROCESSUS DE REFORME

11. Ces dernières années, la plupart des PMA se sont lancés dans de vastes réformes, souvent dans le cadre de plans internationaux d'ajustement structurel et sectoriel. Il s'agissait notamment de s'attaquer au déficit du budget et de la balance des paiements, d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources intérieures par des réformes fiscales, d'accroître l'efficacité du secteur public et d'ouvrir de plus larges perspectives au secteur privé. Les PMA ont également entrepris des réformes dans des secteurs essentiels comme la population, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et la politique commerciale.

12. Dans certains cas, cependant, le rythme et l'ampleur des réformes contrastent avec les progrès limités réalisés. En particulier, malgré le succès des mesures de stabilisation macro-économique à court terme, les réformes semblent parfois ne pas avoir contribué à lever les contraintes structurelles pesant sur l'économie des PMA ni à accroître les capacités de production et à diversifier les exportations. On a donc constaté que les réformes ne pouvaient pas toujours garantir des résultats immédiats, mais souligné que les efforts des PMA jetaient les bases d'une croissance et d'une transformation structurelle qui, à long terme, pourraient se renforcer mutuellement dans des circonstances plus favorables.

13. L'expérience des PMA met en lumière un certain nombre de facteurs qui ont déterminé le succès ou l'échec des réformes. Ont notamment joué un rôle prédominant la détermination du gouvernement, l'orientation de la politique nationale, l'échelonnement des réformes et le niveau de l'appui financier

extérieur. Des problèmes inhérents à la conception des politiques, en particulier le fait de n'avoir pas tenu suffisamment compte des conditions structurelles et des ressources disponibles, ont freiné, voire paralysé, les efforts. L'insuffisance de la mobilisation des ressources d'origine interne et externe a particulièrement entravé le développement des PMA.

14. Les difficultés socio-économiques de la plupart des PMA ont été exacerbées par des problèmes écologiques particuliers – comme la dégradation et l'érosion des sols, la sécheresse et la désertification, qui compromettent les perspectives de développement. Ces problèmes ont été aggravés par des facteurs complexes et interdépendants, dont la pauvreté, la pression démographique connexe et des mouvements transfrontières de réfugiés résultant de catastrophes naturelles et autres. Cependant, il convient de signaler que les PMA sont de plus en plus conscients des problèmes d'environnement et que beaucoup ont adopté des mesures et des stratégies et mis en place des mécanismes institutionnels pour y faire face. La situation et les besoins spéciaux des PMA devraient faire l'objet d'une attention prioritaire. Il faudrait renforcer la coopération internationale en faveur du développement durable afin de soutenir et de compléter les efforts des PMA; il faudrait en particulier pouvoir disposer de ressources financières nouvelles et additionnelles d'origine tant publique que privée, qui soient suffisantes et prévisibles, afin de réaliser des programmes et projets de développement respectueux de l'environnement. Cela étant, un plus gros effort de la communauté internationale s'impose pour que les secours d'urgence fassent place à une aide au redressement et au développement, en particulier dans le contexte de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, ainsi que pour promouvoir la mise en place de capacités nationales destinées à prévenir les catastrophes ou à en atténuer les effets.

15. Dans beaucoup de PMA, il est encourageant de noter que de profonds changements du système de gouvernement, allant de l'organisation d'élections libres à des réformes constitutionnelles démocratiques, ont ouvert la voie à l'instauration de régimes politiques plus transparents et faisant davantage appel à la participation de la population. D'une manière générale, les PMA qui ont réalisé une relance de leur croissance économique sont ceux où les progrès les plus importants ont été faits en matière de participation populaire et de respect des droits de l'homme. Dans un certain nombre de PMA, les conséquences de catastrophes dues à l'homme et à d'autres causes ont continué à exercer une forte ponction sur les ressources, entravant ainsi le développement à long terme de ces pays. Dans certains de ces PMA, les conflits armés se sont souvent soldés par des déplacements massifs de population, des situations d'urgence alimentaire et le déchaînement d'autres forces déstabilisatrices. Il devenait extrêmement ardu aux gouvernements, dans ces circonstances, d'oeuvrer au développement en répondant aux défis sociaux et économiques. L'afflux d'un grand nombre de réfugiés sur le territoire de certains PMA y a eu un effet déstabilisateur et quelques-uns sont devenus pays d'asile, ce qui a eu des incidences profondes sur le budget, l'environnement et les autres besoins de ressources tout en suscitant des problèmes de sécurité, toutes choses qui exigent d'urgence de la communauté internationale la fourniture d'un appui concret aux pays qui accueillent des réfugiés. Les pays les moins

avancés qui, dans leur volonté de raffermissement de la paix et de la démocratie, ont engagé de profondes transformations politiques, économiques et sociales ont besoin du soutien de la communauté internationale.

III. EVOLUTION DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS

16. Au début des années 90, l'agriculture de la plupart des PMA a été caractérisée par une croissance de la production plus lente que celle de la population, par une détérioration constante des termes de l'échange et par la perte de parts de marché pour des produits agricoles traditionnels. La production agricole par habitant y a diminué de 1,1 % par an pendant la période 1990-1993. Pour essayer de remédier à cet état de choses, plusieurs PMA ont entrepris des réformes portant en particulier sur les prix à la production, les systèmes de commercialisation et la fourniture de produits intermédiaires essentiels pour l'agriculture. L'accent a été mis sur la suppression des obstacles à l'initiative privée dans l'agriculture, mais les services d'appui ont fait défaut. Dans beaucoup de PMA, les catastrophes naturelles et autres, comme la sécheresse, les inondations et les cyclones, sont de plus en plus fréquentes, ce qui est particulièrement préoccupant. C'est là la principale cause d'insécurité alimentaire dans de nombreux PMA d'Afrique. La situation a également été aggravée par la baisse de la production vivrière, les pays n'ayant guère les moyens de compenser le déficit par des importations.

17. Bien que les taux de croissance du secteur manufacturier varient largement d'un PMA à l'autre, ce secteur a dans l'ensemble faibli ces dernières années; les activités sont restées assez peu diversifiées et l'utilisation de la capacité et des ressources a été faible. Le taux de croissance annuelle est tombé de 2,1 % dans les années 80 à 1,4 % au début des années 90. Si la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière a continué d'augmenter dans environ un tiers des pays les moins avancés durant les années 80 et au début des années 90, la production manufacturière a stagné, voire diminué, dans la plupart des PMA. Pour enrayer la détérioration de la situation, ces pays ont ajusté leur politique et leurs instruments macro-économiques et ont pris des mesures sectorielles destinées à accroître la production et l'efficacité. Au niveau sectoriel, ils ont réorienté les mécanismes d'incitation et modifié la politique institutionnelle ainsi que la réglementation en vue d'améliorer le cadre macro-économique de la production manufacturière.

18. Pendant la dernière décennie, les PMA ont fait de gros efforts pour améliorer leur infrastructure dans le domaine des transports et du transit. Les problèmes budgétaires rencontrés ont cependant affaibli progressivement leur capacité financière de poursuivre sur leur lancée. Ces problèmes sont particulièrement graves dans les pays sans littoral et les pays insulaires, où les carences de l'infrastructure matérielle comptent parmi les principaux obstacles à la transformation structurelle et au développement économique.

IV. PAYS SANS LITTORAL ET INSULAIRES LES MOINS AVANCÉS

19. Seize des 48 pays les moins avancés sont également des pays sans littoral. Les frais de transport élevés résultant de leurs handicaps géographiques particuliers continuent d'avoir de graves incidences sur les résultats de leur commerce extérieur et sur leur développement

économique général. Afin de remédier aux problèmes particuliers auxquels ces pays sont confrontés, les pays en développement sans littoral et de transit, de même que la communauté des donateurs, ont adopté un cadre global pour la coopération dans le domaine des transports (TD/B/LDC/AC.1/6) contenant un ensemble de recommandations pratiques à appliquer aux niveaux national et sous-régional, afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport en transit. Ce cadre souligne la nécessité pour la communauté des donateurs de fournir un appui financier et technique important – ce qu'elle reconnaît. Il y est en outre demandé à la CNUCED et aux commissions économiques régionales de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la mise en oeuvre des mesures convenues.

20. Les pays insulaires les moins avancés continuent de se heurter à des problèmes particuliers tenant à leur exigüité, à leur insularité et à leur éloignement des grands centres économiques. Ils sont vulnérables à divers facteurs négatifs, dont la détérioration de l'environnement. Le caractère inadéquat des systèmes de transport interne et externe reliant ces pays aux marchés mondiaux entrave leur capacité de participer efficacement au commerce mondial. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/CONF.167/9), adopté à la Barbade en mai 1994, décrit un certain nombre de mesures à prendre afin de remédier aux problèmes particuliers de ces pays. Le Programme demande à la communauté internationale d'accroître son appui, afin d'assurer une application efficace de ces mesures, en conjonction avec les mesures nationales prises afin de promouvoir le développement durable.

V. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

21. Les PMA ont adopté et mettent en oeuvre des politiques, mesures et programmes ayant pour objet de remédier aux problèmes fondamentaux liés aux ressources humaines. L'expansion des programmes nationaux de population dans le cadre général de la mise en valeur des ressources humaines s'est cependant révélée difficile pour plusieurs raisons, notamment d'ordre financier. Ces programmes ont été complétés par des efforts énergiques visant à modifier les comportements, notamment par la persuasion et des campagnes alliant méthodes d'information traditionnelles et modernes.

22. En dépit de grosses difficultés, certains PMA ont obtenu quelques résultats encourageants, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le taux de mortalité demeure toutefois élevé dans beaucoup d'entre eux. Cette situation est accentuée par la médiocrité des conditions d'assainissement et d'hygiène ainsi que l'absence d'approvisionnement en eau de boisson salubre. Le SIDA et des maladies tropicales épidémiques ou endémiques ont fait des ravages ces dernières années dans certains PMA qui n'ont guère les moyens de lutter efficacement contre ces fléaux. La crise économique a contribué à la détérioration de la situation sanitaire dans de nombreux pays car le niveau de vie a baissé, les services de santé ont pâti des restrictions budgétaires et les importations de médicaments et autres fournitures médicales ont diminué. Les services d'éducation subissent aussi le contrecoup du marasme économique et en particulier de l'austérité budgétaire.

Il est nécessaire d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans des programmes de nutrition, d'éducation et de formation ainsi que dans des activités dans le domaine de la surpopulation.

23. Bien que les femmes constituent la moitié des ressources humaines, dans les PMA leur marginalisation les empêche toujours de contribuer pleinement au progrès socio-économique. Des mesures ont été prises pour accroître leur rôle dans le développement, mais elles demeurent à la traîne par rapport aux hommes ainsi que par rapport aux femmes d'autres pays du tiers monde dans tous les secteurs de la vie sociale et économique. Elles se heurtent à des difficultés particulières du fait de la discrimination dont elles sont victimes : accès limité aux ressources productives, à l'éducation et à la formation, mauvaise santé et faible représentation aux postes de décision stratégiques, tout en ayant à s'occuper de nombreuses personnes à charge, ce d'autant plus que les ménages dirigés par des femmes pâtissent plus que les autres de l'aggravation de la pauvreté. Elles sont en outre tenues à l'écart du développement en raison de l'attitude générale envers leurs capacités et leur rôle socio-économique ainsi que du fait qu'elles ignorent elles-mêmes leurs droits. Cette situation peu brillante est également due pour beaucoup à ce que les décisions et recommandations internationales visant à promouvoir la condition de la femme n'ont pas été suivies d'effet.

VI. COMMERCE EXTERIEUR ET CONSEQUENCES DE L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY

24. Le Programme d'action a souligné qu'il était essentiel que tous les pays contribuent à la mise en place d'un système commercial multilatéral plus ouvert, plus crédible et plus durable, en reconnaissant que les résultats de ce processus pouvaient refléter notamment le poids relatif de ces pays dans le commerce mondial. Il est encourageant de noter que les PMA ont contribué à ce processus en appliquant d'importantes mesures de libéralisation des échanges. Le Programme d'action a également préconisé l'adoption d'importantes mesures d'aide aux PMA dans des domaines tels que le traitement en franchise de leurs exportations, l'exemption des quotas et des plafonds et l'application de règles d'origine simplifiées et flexibles. Les progrès accomplis dans la fourniture de cette aide ont été importants dans le cas d'un certain nombre de pays. Si un certain nombre de PMA ont pu accroître leurs exportations, leur situation globale s'est détériorée puisque leur part dans les échanges mondiaux a continué à baisser. Si la mondialisation et la libéralisation des échanges offrent des possibilités aux PMA, ces processus leur posent également de grandes difficultés, en particulier sous la forme d'une concurrence mondiale accrue. Malgré des améliorations récentes, les marchés mondiaux des produits de base demeurent instables et déprimés. De ce fait, la marginalisation des PMA s'est encore aggravée et cette tendance doit être inversée.

25. La capacité d'exportation extrêmement faible de la plupart des PMA demeure un des obstacles à la croissance et une cause de la forte dépendance à l'égard de l'APD pour le financement des investissements requis, des importations et de l'appui technique au développement. L'élargissement de leurs débouchés extérieurs se heurte toujours à des difficultés, car la diversification des produits de base et des marchés est entravée notamment par l'insuffisance des investissements, des techniques et des compétences nécessaires pour accroître la production et l'efficacité.

26. Les PMA ont obtenu des préférences tarifaires spéciales dans le cadre des différents régimes du SGP et d'autres accords préférentiels. Après la conclusion des Négociations d'Uruguay, un certain nombre de pays ont pris des mesures pour améliorer leur schéma de préférences en faveur des PMA. Cependant, certains de ces régimes continuent à exclure plusieurs produits importants pour les PMA (textiles, vêtements, tapis, chaussures, articles en cuir, etc.) et les règles d'origine sont rigides. Une partie seulement des importations visées par le SGP en provenance des PMA a effectivement bénéficié d'un traitement préférentiel car la capacité de nombreux PMA à utiliser ces facilités reste restreinte. Ainsi, beaucoup de PMA, en particulier africains, n'ont eu que peu recours aux régimes du SGP.

27. L'adoption de l'Acte final du Cycle d'Uruguay aura d'importantes répercussions sur les perspectives commerciales des PMA, en particulier en ce qui concerne les préférences et la compétitivité de leurs exportations. Une transparence plus grande des régimes commerciaux et la réduction des obstacles au commerce, en particulier la consolidation des droits de douane sur les produits agricoles et la désescalade tarifaire, prévues par les arrangements de Marrakech, ouvrent aux PMA de nouvelles possibilités à long terme. En revanche, on craint que les marges préférentielles ne s'amenuisent pour nombre de leurs exportations vers les principaux marchés et, partant, que leur part de marché et leurs recettes diminuent. En outre, les PMA importateurs nets de denrées alimentaires verront sans doute s'alourdir la facture de leurs importations, du moins à court terme, en raison de l'accord sur l'agriculture. A long terme, l'Acte final présente une double difficulté pour les PMA : premièrement, développer et renforcer leurs moyens institutionnels et humains d'élaborer et appliquer des lois et règlements pour donner effet aux différents accords issus du Cycle d'Uruguay; deuxièmement, s'employer à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent ces accords. A cet égard, les dispositions de la Déclaration et des décisions ministérielles de Marrakech en faveur des PMA devraient être intégralement appliquées.

28. Un certain nombre de pays développés ont mis en place des organismes nationaux de promotion des importations afin d'encourager une augmentation du commerce avec les PMA. Ces organismes ont joué un rôle utile en fournissant des services d'appui et en servant d'interlocuteur aux missions économiques et commerciales envoyées par les PMA, en effectuant des études de marché et en faisant de la publicité aux produits des PMA.

29. Les échanges entre les PMA et entre ces derniers et d'autres pays en développement appartenant aux mêmes groupements économiques régionaux ou sous-régionaux représentent une part insignifiante du commerce international. Quelques rares PMA bénéficient actuellement sans réciprocité d'un traitement préférentiel de leurs exportations en vertu du Système généralisé de préférences tarifaires. En outre, le commerce sous-régional et régional est limité par plusieurs obstacles comme le fait que la plupart des pays exportent des produits similaires, que l'infrastructure sous-régionale de transport est conçue pour le commerce avec les pays développés, que les progrès accomplis dans la réduction des droits de douane sont limités en raison des conséquences sur les recettes publiques des pays donneurs de préférences et que le soutien international reste limité.

VII. FINANCEMENT EXTERIEUR

30. Il est préoccupant de voir que l'APD demeure la principale source de financement extérieur des PMA. Si l'aide de certains donateurs s'est accrue, ce dont il faut se féliciter, les apports globaux ont été inférieurs aux engagements pris dans le Programme d'action. Les flux d'APD vers les PMA (versements effectifs) en provenance des pays du CAD et des institutions multilatérales - principalement financées par eux, ont fortement diminué en 1993. Le volume de l'APD a baissé de 1,5 milliard de dollars, dont près d'un milliard de dollars imputable au recul de l'aide multilatérale aux PMA. Vu l'importance du financement multilatéral pour ces pays et l'incertitude qui règne en ce qui concerne les ressources de certaines des principales institutions financières multilatérales et de programmes d'aide à fonds perdus, cette évolution apparaît particulièrement préoccupante. Pour l'ensemble des pays donateurs du CAD, le rapport APD/PNB est tombé de 0,09 % en 1990 à 0,08 % en 1993. Or, face à ce recul il convient d'avoir à l'esprit l'ensemble convenu d'objectifs et d'engagements en matière d'aide énoncés au paragraphe 23 du Programme d'action préconisant que les donateurs accroissent sensiblement leurs apports de ressources aux PMA, et notamment atteignent l'objectif d'une APD représentant 0,15 % ou 0,20 % de leur PNB.

31. Les donateurs ont modifié et amélioré leurs politiques en ce qui concerne les modalités de l'aide. La plupart des donateurs du CAD fournissent désormais une aide aux PMA sous forme de dons, d'où une nouvelle augmentation de l'élément de libéralité de l'APD bilatérale (qui se montait en moyenne à 97 % en 1993). L'aide multilatérale est le plus souvent accordée à des conditions qui sont aussi extrêmement favorables. Le financement multilatéral constitue, pour les PMA, un important appoint à l'APD bilatérale et il est essentiel que la base de ces financements multilatéraux soit suffisamment élargie. Il faut que la communauté internationale continue à mobiliser des ressources en faveur des PMA qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, comme dans le cadre du programme spécial d'assistance de la Banque mondiale, qui ont quelquefois permis certains progrès.

VIII. DETTE EXTERIEURE ET MESURES D'ALLEGEMENT

32. La charge de la dette extérieure et de son service demeure une question cruciale pour la majorité des PMA. D'après des données de l'OCDE (CAD), l'encours total de la dette des PMA atteignait 127 milliards de dollars en 1993, soit 76 % de leur PIB cumulé. Pour la moitié de ces pays, la dette extérieure est égale ou supérieure au PIB. De nombreux PMA ont du mal à s'acquitter de leurs obligations extérieures, du fait de la crise économique actuelle et de la faiblesse de leurs exportations, et les paiements au titre du service de la dette sont inférieurs aux versements prévus. La part des engagements envers les institutions multilatérales dans la dette totale à long terme ainsi que dans le service de la dette a considérablement augmenté ces dernières années. Ainsi, en 1993, ces engagements multilatéraux représentaient environ 36 % de la dette totale des PMA, contre 27 % en 1984. Sur cette période, leur part dans le service total de la dette est passée de moins de 30 % à près de 50 %. Cette augmentation tient en partie au rôle de "prêteur de dernier recours" joué par les institutions financières internationales et au fait qu'un nombre croissant de créanciers bilatéraux renoncent à beaucoup de leurs créances au titre de l'APD auprès des PMA et offrent désormais des dons plutôt que des prêts. Les mesures d'allégement prises jusqu'à présent n'ont pas encore tout à fait fourni de solution efficace et durable au problème que constituent l'encours et le service de la dette des PMA, bien que d'importantes mesures d'allégement aient été prises pour les réduire. En particulier, après l'adoption des conditions de Toronto en 1988 (et des conditions de Toronto améliorées en 1991), dont 19 PMA ont bénéficié, les membres du Club de Paris ont, en 1994, amélioré le traitement de la dette des pays les plus pauvres en approuvant les "conditions de Naples". Celles-ci peuvent permettre aux PMA de progresser mais pourraient ne pas suffire à elles seules à régler le problème de leur dette extérieure. Huit PMA ont déjà bénéficié de ces nouvelles conditions, qui offrent notamment la possibilité de réduire la dette visée des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés de 50 à 67 %.

IX. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXECUTION, LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE DU PROGRAMME D'ACTION

A. Niveau national

33. Au niveau national, les mécanismes d'examen – notamment les tables rondes parrainées par le PNUD et les groupes consultatifs et groupes d'aide de la Banque mondiale – ont été renforcés au début des années 90. De nouveaux pays se sont associés ou réassociés aux efforts et les réunions ont été plus fréquentes et plus régulières. On a jugé qu'un système renforcé d'examen par pays constituait le principal moyen de discuter des politiques et de coordonner les efforts d'aide des partenaires de développement avec les programmes de développement des PMA, ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Au total, plus d'une soixantaine de réunions en règle – groupes consultatifs, groupes d'aide, tables rondes ou autres – ont été organisées entre la date d'adoption du Programme d'action et le début de 1995. En ce qui concerne la mobilisation des ressources,

les résultats ont varié d'un pays à l'autre, mais ces réunions peuvent incontestablement contribuer pour beaucoup à améliorer les apports d'aide aux PMA et à coordonner cette aide. Ces dernières années, un élément important du mécanisme d'examen par pays a consisté à essayer d'établir un lien plus étroit entre ces dispositions et l'élaboration des politiques et programmes au niveau national.

B. Niveau régional

34. Il était préconisé dans le Programme d'action de suivre les progrès de la coopération économique entre les PMA et les autres pays en développement, en particulier ceux d'une même région. Il était en outre recommandé d'organiser des réunions catégorielles afin d'améliorer et de renforcer les arrangements de coopération qui existaient aux niveaux régional et sous-régional. Dans leurs régions respectives, les commissions régionales des Nations Unies ont continué, dans le cadre de leurs travaux courants, à suivre l'exécution du Programme d'action dans les PMA. La CESAP a créé un Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. La CEA a continué d'évaluer au cours de ses réunions annuelles les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action dans les PMA d'Afrique. Toutefois, les réunions catégorielles envisagées n'ont pu être organisées en raison des difficultés financières de l'ONU.

C. Niveau mondial

35. La CNUCED est chargée de centraliser à l'échelon mondial la surveillance, le suivi et l'examen de l'exécution du Programme d'action. Outre les activités menées à cette fin par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, des dispositions ont été prises pour mobiliser pleinement tous les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies aux fins de l'application et du suivi du Programme, ainsi que pour coordonner leurs activités dans ce domaine, mais davantage reste à faire. Certaines institutions ont continué à mettre au point et à exécuter des programmes d'assistance aux PMA, ainsi qu'à défendre la cause de ces pays et à donner des conseils quant à la politique à suivre. Il serait utile de disposer de rapports réguliers sur les progrès réalisés par les différentes institutions.

RECOMMANDATIONS

36. Les présentes recommandations sont fondées sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, présentée plus haut, ainsi que sur les données figurant dans le document Les pays les moins avancés, Rapport 1995 et sur les recommandations des groupes d'experts convoqués par le secrétariat de la CNUCED pour préparer la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action. Ces recommandations portent sur plusieurs questions revêtant une importance fondamentale pour les PMA.

I. PRINCIPAUX DEFIS

37. Les défis qui attendent les PMA dans la seconde moitié des années 90 sont les suivants : inverser la dégradation des conditions économiques et sociales; promouvoir une croissance économique, un développement et une transformation structurelle durables; empêcher que leur marginalisation dans l'économie internationale ne s'accroisse. Pour relever ces défis, les gouvernements des pays les moins avancés et la communauté internationale devront faire preuve d'une détermination accrue. Les PMA devraient : axer leur politique intérieure sur des mesures visant à assurer le rétablissement et le maintien de la stabilité macro-économique; promouvoir la croissance et la diversification des exportations; établir des conditions propices à l'investissement et à l'initiative privés; intensifier la mise en valeur des ressources humaines; continuer à exécuter des programmes en matière de population et de développement qui respectent pleinement les différentes valeurs religieuses et éthiques et le patrimoine culturel de la population de chaque pays; donner effet aux droits fondamentaux de l'homme reconnus par la communauté internationale, qui permettent d'équilibrer au mieux les relations réciproques entre leurs populations, leurs ressources naturelles et l'environnement, compte tenu des impératifs économiques; renforcer l'infrastructure; promouvoir la bonne gestion des affaires publiques conformément au Programme d'action; accroître la participation de la population au processus de développement; mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour assurer la pleine utilisation des ressources humaines ainsi que la démocratisation, la promotion de la bonne gestion des affaires publiques, le respect de l'état de droit et la résolution pacifique des conflits civils lorsque les conditions sont réunies. Les grandes lignes de la politique économique intérieure à suivre pour relever ces défis sont esquissées ci-après.

II. LE CADRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

38. a) Pour parvenir à la stabilité macro-économique, il faudrait rationaliser les dépenses publiques et en assurer la bonne gestion, planifier correctement la croissance de la masse monétaire et maintenir des taux de change compatibles avec un équilibre extérieur durable.

b) Il est indispensable que les PMA prennent des mesures propres à accroître les recettes d'exportation, et notamment réforment comme il convient la politique de change et la politique commerciale pour mettre un terme à la diminution de leur part dans le commerce mondial, diversifier la structure de leurs exportations et parvenir à mieux exploiter les possibilités découlant de l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

c) Il leur faudra pour cela renforcer les politiques et mesures en vigueur pour promouvoir et soutenir un secteur privé étayé par l'investissement public, en recourant à des dispositions incitatives ou en adoptant de nouvelles politiques et mesures au besoin.

d) Il convient d'étudier plus avant les possibilités de coopération économique et technique entre les PMA et les autres pays en développement. La communauté internationale devrait aider les PMA à développer leurs relations commerciales et devrait prendre des mesures appropriées pour les encourager, en particulier aux niveaux régional et sous-régional. On pourrait promouvoir ces échanges en recensant les complémentarités des structures de production des différents pays, en renforçant les moyens institutionnels et humains nécessaires à l'application d'accords commerciaux sous-régionaux, en créant des réseaux sous-régionaux d'information commerciale et en associant plus étroitement le secteur privé au processus d'intégration. Les PMA ont intérêt à participer au Système global de préférences commerciales entre pays en développement. Il faut les encourager à adhérer à ce système et leur fournir l'assistance technique voulue pour qu'ils puissent en tirer pleinement parti. Les PMA devraient renforcer la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale afin de tirer parti des économies d'échelle et d'attirer plus facilement des investissements étrangers directs des pays développés et des autres pays en développement. Il conviendrait de s'attacher davantage à promouvoir la coopération triangulaire et la CTPD ainsi que les coentreprises Sud-Sud et les investissements au titre de la CEPD dans ces pays.

e) La croissance d'un secteur privé dynamique réclame un cadre économique, budgétaire et juridique approprié. Il est essentiel à cet égard de suivre une politique stable et prévisible, de prendre des mesures fiscales, monétaires et commerciales stimulant l'investissement et de mettre en place un régime juridique assurant la protection des droits de propriété et des contrats commerciaux. Ces mesures sont également nécessaires pour attirer les capitaux internationaux sous forme d'investissements directs ou de portefeuille.

f) Les PMA doivent absolument s'attacher à mettre en valeur leurs ressources humaines s'ils veulent accroître la productivité, la production et le niveau de vie. Avec l'appui de la communauté internationale, les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour élever le niveau d'instruction et de formation, promouvoir l'éducation permanente, améliorer l'état de santé de leur population et promouvoir la condition de la femme en mettant en oeuvre des politiques appropriées conformément aux dispositions de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

g) Pour permettre aux femmes des PMA de jouer pleinement leur rôle dans le développement, il convient d'axer les efforts sur des réformes législatives et administratives visant à leur assurer un accès entier sur un pied d'égalité aux ressources économiques, ce qui passe par le droit d'hériter et d'être propriétaire de biens fonciers et autres et le droit au crédit, aux ressources naturelles et aux technologies appropriées, ainsi que d'associer directement les femmes à la planification, aux décisions et à l'exécution et à l'évaluation des politiques, programmes et projets macro-économiques et sociaux. Il faut prendre des dispositions spéciales et novatrices pour améliorer l'accès des femmes au crédit, à la formation et à l'information sur

les filières commerciales, et leur fournir d'autres services d'appui pour alléger leurs tâches familiales et domestiques.

h) Les stratégies économiques adoptées par les PMA devraient tenir compte de la nécessité de supprimer la pauvreté chronique qui sévit dans ces pays, notamment en encourageant le développement du secteur privé et en favorisant l'initiative personnelle, en veillant à ce que la population ait accès aux ressources productives et bénéficie d'un cadre pratique et réglementaire lui permettant de développer ses capacités et de tirer parti des nouvelles possibilités en matière d'emploi et des nouveaux débouchés économiques.

i) Les gouvernements des PMA s'efforcent de mettre en oeuvre de vastes réformes structurelles dans un contexte très difficile, et se heurtent souvent à de graves obstacles administratifs et financiers. Nombre de ces obstacles sont structurels et profondément enracinés et ne peuvent pas être surmontés du jour au lendemain. L'ajustement structurel exige donc un effort réformateur soutenu dans une perspective à moyen et à long terme.

j) Pour que les programmes d'ajustement structurel contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux, en particulier à la suppression de la pauvreté, à la création d'emplois productifs et à la promotion de l'intégration sociale, les gouvernements, en coopération avec les institutions financières et d'autres organisations internationales, devraient :

- i) Mettre à l'abri des réductions budgétaires les dépenses et les programmes sociaux de base, en particulier ceux qui intéressent les pauvres et les membres vulnérables de la collectivité;
- ii) Etudier l'effet des programmes d'ajustement structurel sur le développement social en procédant à des évaluations d'impact social tenant compte de la situation des femmes et en utilisant d'autres méthodes appropriées, et prendre des mesures pour réduire leurs effets négatifs et accroître leurs effets positifs;
- iii) Promouvoir l'adoption de mesures permettant aux petites entreprises, aux coopératives et autres types de micro-entreprises de jouer un rôle accru dans la création de revenus et d'emplois.

k) Il convient de se féliciter de l'accord aux termes duquel les pays développés et les pays en développement intéressés s'engagent mutuellement, dans une relation de partenariat, à consacrer, en moyenne, 20 % de l'APD et 20 % du budget national, respectivement, à des programmes sociaux essentiels et, dans ce contexte, de l'offre du Gouvernement norvégien d'accueillir en 1996 une réunion des pays intéressés et des représentants des institutions internationales compétentes en vue de définir des modalités d'application pratiques pour le schéma de répartition 20/20.

l) L'adhésion des PMA et l'assistance de la communauté internationale sont deux conditions indispensables au succès des programmes d'ajustement structurel. Sans pareil appui, les objectifs à long terme et la viabilité des programmes seront compromis. A cet égard, il est donc essentiel que la communauté internationale renouvelle ses engagements tels qu'ils ont été définis dans le Programme d'action de Paris et d'autres instruments

pertinents, afin de soutenir les efforts des PMA en apportant un appui financier suffisant.

III. COMMERCE EXTERIEUR ET INVESTISSEMENT

39. La capacité d'exportation extrêmement faible et le niveau très bas des recettes d'exportation des PMA, ainsi que leurs fluctuations, qui limitent considérablement la capacité d'importation de ces pays, comptent parmi les principaux obstacles structurels à l'essor de leur commerce. La situation est particulièrement grave dans les pays sans littoral et dans les pays insulaires les moins avancés, dont les échanges sont de surcroît entravés par des frais de transport élevés.

40. La communauté internationale peut aider les PMA - par le biais notamment d'une assistance technique accrue, comme prévu dans la décision ministérielle de Marrakech relative aux mesures en faveur des PMA, complétée par un appui financier adéquat - à augmenter leurs recettes d'exportation en accroissant la production tant des branches traditionnelles que des secteurs modernes de l'économie, grâce à une diversification de la composition des exportations et des marchés extérieurs, et à obtenir ainsi des prix plus rémunérateurs pour leurs produits. Elle peut aussi aider les PMA à atténuer les effets défavorables que pourrait avoir l'application des accords issus du Cycle d'Uruguay et à mieux s'intégrer dans le système commercial international. Il a été pris note de l'intérêt porté par les PMA à l'idée d'étudier la possibilité de mettre en place un "filet de sécurité" en vue de les aider à faire face à ces effets éventuels, dans l'immédiat et à court terme. L'Acte final reprenant les résultats du Cycle de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, y compris les dispositions spéciales prévoyant un traitement différencié et plus favorable, et la décision relative aux mesures en faveur des pays les moins avancés, constitue le cadre institutionnel en la matière.

A

41. Toutes les dispositions de l'Acte final reprenant les résultats du Cycle d'Uruguay devraient être dûment appliquées. A cet égard, des mesures concrètes devraient être prises selon qu'il conviendra, conformément à l'Acte final, en vue de mettre pleinement et rapidement en oeuvre les dispositions de la Déclaration de Marrakech concernant les PMA et la décision ministérielle relative aux mesures en faveur des PMA, et de donner effet à la décision ministérielle relative aux mesures concernant les effets préjudiciables que le programme de réforme pourrait avoir sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires, en vue de renforcer la participation des PMA au système commercial multilatéral, compte tenu de l'incidence de la libéralisation des échanges et des moyens relativement faibles dont disposent les PMA pour faire face à la concurrence de plus en plus forte qui s'exerce sur le marché mondial des biens et services.

42. Il conviendrait d'envisager d'améliorer encore les schémas de préférences et schémas connexes en ce qui concerne les produits intéressant plus particulièrement les PMA du point de vue de l'exportation, y compris les produits agricoles, le poisson et les produits du poisson, le cuir et la chaussure, et les textiles et le vêtement, par exemple, en élargissant si possible la gamme des produits visés, en simplifiant les formalités, en

évitant les modifications fréquentes des schémas. Il y aurait lieu d'envisager aussi de réduire sensiblement la progressivité des droits.

43. Les règles énoncées dans les différents accords et instruments ainsi que les dispositions transitoires du Cycle d'Uruguay, y compris celles qui ont trait aux droits antidumping, aux droits compensatoires, aux mesures de sauvegarde et aux règles d'origine, devraient être appliquées avec souplesse pour les pays les moins avancés et dans un sens qui leur soit favorable.

44. En ce qui concerne les textiles et le vêtement, il conviendrait d'envisager d'améliorer autant que possible les possibilités d'accès des exportations des PMA.

45. En ce qui concerne les services, les efforts devraient viser à renforcer l'efficacité et la compétitivité des PMA dans ce secteur, où ils sont faibles. La participation de ces pays au commerce des services pourrait être amplifiée par l'application effective de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services, une priorité spéciale étant accordée aux PMA. Il faudrait en outre étudier les moyens de faciliter l'accès des PMA à l'informatique et aux réseaux informatisés ainsi qu'aux circuits de distribution, et de faciliter l'accès à l'information aux PMA fournisseurs de services par l'intermédiaire des points de contact envisagés dans l'Accord général sur le commerce des services. On a noté que la circulation des personnes pour la fourniture de services à d'autres pays était un domaine présentant un intérêt pour les PMA.

46. Il conviendrait de veiller à ce que la législation et les réglementations des pays importateurs dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'environnement, notamment, ne restreignent pas les possibilités d'exportation des PMA de manière incompatible avec l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

47. Il est instamment demandé aux pays d'origine investissant à l'étranger d'encourager l'investissement dans les PMA en prenant les mesures voulues à cet effet.

48. La coopération Sud-Sud aux échelons sous-régional et régional devrait être facilitée afin d'accroître les échanges régionaux et sous-régionaux en assurant l'accès des PMA aux marchés des pays voisins. Les mesures voulues devraient être prises pour promouvoir, soutenir et renforcer les initiatives commerciales des PMA au sein des groupes sous-régionaux et régionaux. Il convient d'aider les PMA à diversifier leurs exportations de manière à viabiliser leur potentiel commercial. Cette coopération peut jouer un rôle décisif en complétant l'action que les PMA mènent avec le concours de leurs partenaires de développement afin d'attirer l'investissement étranger. Des mesures devraient être prises pour que les exportations des PMA bénéficient d'un accès préférentiel, sur une base non réciproque, de la part des pays en développement dans le cadre du Système global de préférences commerciales, et pour que soit augmenté, lorsqu'il y a lieu, le volume des ressources mobilisées en vue de promouvoir la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement par le biais d'institutions multilatérales et bilatérales. Les pays en développement devraient notamment instituer des schémas de préférences commerciales en faveur des PMA.

B

49. L'assistance technique devrait être réorientée et, si nécessaire, intensifiée, afin d'aider les PMA à s'adapter au nouveau climat commercial créé par l'achèvement du Cycle d'Uruguay et à en tirer le meilleur parti. Les efforts conjugués des donateurs, des organisations internationales et des PMA eux-mêmes sont nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des engagements pris et exploiter au mieux les possibilités qu'offrent les accords issus du Cycle d'Uruguay. Sur ce plan, l'assistance technique devrait viser principalement à :

a) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin que puissent être remplies les obligations découlant de l'appartenance à l'Organisation mondiale du commerce ou à aider les PMA à devenir membres de l'OMC, ainsi qu'à élaborer et à mettre en oeuvre leur future politique commerciale;

b) Développer et renforcer les capacités d'offres de biens et services marchands et la compétitivité des entreprises;

c) Améliorer le climat commercial micro-économique et accroître l'utilisation des nouvelles techniques de communication au service du commerce par le biais du programme d'"efficacité commerciale" de la CNUCED;

d) Améliorer l'aptitude à tirer le meilleur parti des schémas SGP;

e) Soutenir les efforts de diversification et de commercialisation des produits;

f) Elargir les possibilités qui s'offrent aux PMA en matière de commerce et d'investissement, notamment en recensant les nouvelles possibilités commerciales - ce qui pourrait être fait grâce, entre autres, à la création d'offices de promotion des importations par les pays développés et autres - en instaurant un climat propice à l'investissement étranger, et par la prestation de services consultatifs et techniques.

50. Afin d'atteindre ces objectifs, il est essentiel d'éliminer les doubles emplois et de renforcer la coopération entre les organismes internationaux compétents, en particulier la CNUCED, l'OMC et le Centre CNUCED/GATT du commerce international, de façon à tirer le meilleur parti des ressources disponibles ainsi que des synergies existantes et potentielles entre ces organismes. Au nombre des mesures qui pourraient être envisagées figure la mise en place d'un fonds d'assistance technique administré par l'OMC afin d'aider les PMA à participer activement aux travaux de cette organisation.

IV. FINANCEMENT EXTERIEUR

51. Les PMA demeureront sans doute lourdement tributaires de l'APD pendant le reste de la décennie et au-delà. Les questions fondamentales qui se posent à la communauté internationale en cette époque d'austérité budgétaire et de raréfaction de l'APD sont les suivantes : a) comment améliorer l'aide aux PMA; b) comment en accroître la qualité et l'efficacité. Les donateurs doivent atteindre rapidement l'ensemble convenu d'objectifs et d'engagements en matière d'aide énoncés au paragraphe 23 du Programme d'action et honorer leur

engagement de relever sensiblement le niveau global de l'appui extérieur aux PMA, compte tenu des besoins accrus de ces derniers, ainsi que de la situation des nouveaux pays qui ont été inscrits sur la liste des PMA depuis la Conférence de Paris. Il conviendrait également de tenir compte des diverses dispositions des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale durant ces dernières années, ainsi que des différentes propositions approuvées dans ce domaine par les grandes conférences des Nations Unies tenues récemment, en particulier le Sommet pour le développement social.

52. Etant donné que depuis plusieurs années certains pays en développement ont une capacité accrue d'assistance, ils devraient être invités à se joindre aux pays donateurs traditionnels pour apporter une aide aux PMA.

53. Les donateurs pourraient notamment :

a) Prendre des mesures spéciales pour incorporer plus explicitement l'ensemble convenu d'objectifs et engagements énoncés au paragraphe 23 du Programme d'action dans leurs stratégies nationales d'aide et leurs mécanismes de planification budgétaire.

b) Fournir des ressources financières suffisantes aux institutions et programmes multilatéraux - principales sources de financement des PMA. Il faudra veiller tout particulièrement à reconstituer les ressources de l'IDA et à alimenter les guichets de financement à des conditions libérales des banques régionales de développement et d'autres programmes multilatéraux d'aide à fonds perdus. Les institutions financières multilatérales compétentes sont en outre invitées à explorer la possibilité de faire appel à de nouvelles sources de financement pour concourir à l'effort de développement des PMA.

c) Concourir à l'action de développement des Nations Unies en accroissant substantiellement les ressources consacrées aux activités opérationnelles, de façon prévisible, continue, assurée et proportionnée aux besoins grandissants des pays en développement, comme le demandait l'Assemblée générale dans ses résolutions 47/199 et 48/162, tout en prêtant particulièrement attention aux besoins particuliers des PMA tels qu'énoncés dans les programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies organisées depuis 1990.

d) Continuer à accorder une priorité élevée aux PMA dans les activités opérationnelles de tous les organismes des Nations Unies qui se consacrent au développement, en gardant à l'esprit la décision 95/23 du Conseil d'administration du PNUD, stipulant que dans ses futurs cycles de programmation 60 % des ressources de programme du PNUD devraient être allouées aux PMA.

e) Continuer de soutenir financièrement les programmes d'ajustement des PMA, en agissant dans les meilleurs délais et en appliquant des conditions adaptées à la situation et aux besoins particuliers de ces pays, assurer un financement extérieur adéquat pour le développement et la diversification du secteur productif et fournir un appui financier supplémentaire aux programmes d'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement ainsi qu'aux programmes sociaux;

f) Fournir une assistance technique accrue aux PMA et donner la priorité au transfert de savoirs en vue de développer la capacité nationale;

g) Veiller à ce que les responsables de l'aide publique des pays et organismes donateurs et les responsables dans les pays bénéficiaires gèrent les ressources de façon transparente et responsable et obtenir l'appui actif des pays et organismes donateurs afin de contribuer à ce que les programmes de développement passent sous la conduite des pays bénéficiaires;

h) La communauté internationale devrait soutenir les mesures prises par les PMA pour éliminer la pauvreté. Des ressources accrues, provenant de toutes les sources possibles, aussi bien publiques que privées, devraient être consacrées à cette fin.

V. DETTE EXTERIEURE

54. Beaucoup de PMA sont lourdement endettés et plus de la moitié d'entre eux sont jugés surendettés. Les graves problèmes d'endettement des PMA nécessitent un redoublement d'efforts dans le domaine de la stratégie internationale de la dette. Cette stratégie devrait comporter des mesures concrètes visant à atténuer la charge de la dette et à accroître le financement à des conditions de faveur, en soutien aux mesures appropriées de politique économique qui seront essentielles à la relance de la croissance et du développement. Les pays surendettés devraient bénéficier d'un allègement important de leur dette.

A. Dette publique bilatérale

55. a) Tous les donateurs qui ne l'ont pas encore fait sont invités instamment à appliquer en priorité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en annulant, ou en apportant une rémission équivalente, la dette au titre de l'aide publique au développement, d'une façon telle que les apports nets d'APD aux bénéficiaires s'en trouvent améliorés. Les créanciers détenant encore des titres de cette nature, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'OCDE, sont invités à prendre des mesures similaires.

b) Adopter, dès que possible, des mesures tendant à réduire substantiellement la dette bilatérale des PMA, en particulier africains.

c) Les créanciers faisant partie du Club de Paris sont invités à continuer d'appliquer avec diligence et souplesse les dispositions très libérales des conditions de Naples.

d) Les pays créanciers n'appartenant pas au Club de Paris sont également invités à prendre des mesures similaires afin de résorber le fardeau de la dette des PMA surendettés, notamment en mettant en place des programmes spéciaux de réduction de la dette et des mécanismes d'allègement de la dette.

B. Dette multilatérale

56. Afin de résoudre les problèmes liés à l'endettement multilatéral des PMA, les institutions de Bretton Woods sont encouragées à mettre au point une démarche globale visant à aider les pays ayant ce genre de problème par

l'application souple des instruments existants ainsi qu'éventuellement de nouveaux mécanismes. A cet égard les institutions de Bretton Woods sont encouragées à mener rapidement à bien l'examen en cours des moyens de résoudre les problèmes de la dette multilatérale. Afin d'aider les PMA à résoudre leurs problèmes d'endettement multilatéral, les autres institutions financières multilatérales sont invitées à envisager des efforts appropriés dans le cadre de leur mandat.

C. Dette commerciale

57. a) Inviter les pays créanciers, les banques privées et les institutions financières multilatérales, dans leur domaine de compétence, à envisager de poursuivre les initiatives et les efforts déjà engagés pour résoudre les problèmes de dette commerciale des PMA.

b) Mobiliser les ressources du Fonds de désendettement de l'IDA afin d'aider les PMA admis à en bénéficier à réduire leurs dettes commerciales, en considérant aussi d'autres moyens permettant d'aller au-delà de ce que peut faire ce Fonds.

58. Conformément à la déclaration du Sommet mondial pour le développement social, des techniques de conversion de la dette appliquées à des programmes et projets de développement social devraient être élaborées et appliquées.

VI. DISPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE, LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE

59. Il est important que la CNUCED, qui centralise au niveau mondial les activités de suivi, d'examen et de surveillance de la mise en oeuvre du Programme d'action, ait une capacité et des ressources suffisantes pour suivre les résultats de l'examen global à mi-parcours. A cet égard, il convient de rappeler que la résolution 49/98 de l'Assemblée générale invitait le Secrétaire général à lui présenter à sa cinquantième session des recommandations pour faire en sorte que le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dispose de la capacité voulue pour suivre effectivement l'application des résultats de l'examen global à mi-parcours et donner suite aux conclusions et recommandations touchant les pays les moins avancés qu'ont adoptées les grandes conférences mondiales des Nations Unies.

DECLARATIONS FAITES LORS DE L'ADOPTION DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

1. La représentante des Etats-Unis a dit qu'aux conférences de Rio, de Vienne, du Caire, de Copenhague et de Beijing, les Etats membres avaient défini un schéma pour l'action dans les domaines économique, social et environnemental qui tenait compte des importantes liaisons existant entre les diverses questions examinées. Son pays avait pris une part active à ces conférences et était résolu à contribuer activement au lancement de programmes et activités destinés à donner effet aux engagements pris. Sa délégation était venue à la Réunion disposée à confirmer l'engagement de tous de promouvoir la pleine incorporation des pays les moins avancés à l'économie mondiale. Malheureusement, pareil engagement ne pouvait être honoré si les pays se voyaient constamment forcés de redéfinir leurs engagements avant même que l'encre des accords les plus récents ait eu le temps de sécher. Tant les documents initiaux que la manière dont il était demandé aux pays de redéfinir les engagements pris récemment remettaient en question la raison d'être de ces conférences et sommets internationaux.

2. Eu égard à ces préoccupations, sa délégation se voyait contrainte de formuler un certain nombre de réserves. Les Etats-Unis voyaient dans le Cycle d'Uruguay une avancée historique qui avait entraîné, et continuerait d'entraîner, une croissance économique mondiale et aboutirait à une progression du commerce, des investissements, de l'emploi et du développement durable dans tous les pays, y compris les moins avancés. Les Etats-Unis s'acquittaient de leurs obligations au titre de l'Accord issu du Cycle d'Uruguay et attendaient des autres qu'ils fassent de même. Ayant ceci à l'esprit, les Etats-Unis émettaient une réserve au sujet de la recommandation du paragraphe 41 car elle donnait clairement à penser que les Etats-Unis ne respectaient pas leurs engagements en faveur des pays les moins avancés. De surcroît, les Etats-Unis estimaient que l'analyse du Cycle d'Uruguay effectuée par la CNUCED était aussi incomplète qu'inadéquate. Il y aurait lieu de s'interroger sur l'utilité des secrétariats d'organismes des Nations Unies qui n'apportaient aucune valeur ajoutée aux travaux des membres. En outre, le paragraphe pouvait être conçu comme un approfondissement ou un élargissement des engagements issus du Cycle d'Uruguay, ce à quoi les Etats-Unis ne pouvaient souscrire. Les décisions issues du Cycle d'Uruguay, notamment celles relatives aux pays les moins avancés se suffisaient à elles-mêmes et n'avaient nul besoin d'être approfondies ou élargies. L'Organisation mondiale du commerce était la seule instance au sein de laquelle les Etats-Unis pourraient envisager de débattre ces questions.

3. Les Etats-Unis se voyaient également obligés d'émettre une réserve concernant les recommandations des paragraphes 42 et 44. Ils attachaient la plus grande importance au SGP et y voyaient un élément clef de l'engagement pris d'aider les pays les moins avancés à assumer la responsabilité qui était la leur de formuler et mettre en oeuvre des politiques et actions prioritaires adaptées porteuses de croissance soutenue. Pareillement, l'application de l'accord de l'OMT relatif aux textiles et au vêtement avait enclenché un processus qui déboucherait sur une accessibilité accrue au vaste marché des Etats-Unis. Les pays en développement, y compris les moins avancés, en bénéficieraient pour une bonne part. Ouvrir à une concurrence accrue ce secteur intérieur sensible avait été une décision difficile à prendre, mais elle avait été inspirée aux Etats-Unis par leur ferme conviction qu'un système commercial plus ouvert était avantageux pour tous, y compris les pays les

moins avancés. Dans les paragraphes en question, il était demandé d'envisager de rendre encore plus accessible le marché américain des textiles et du vêtement aux pays les moins avancés en allant au-delà de ce qui avait été convenu dans le cadre du Cycle d'Uruguay, ainsi que d'élargir la gamme des produits couverts par le SGP pour y inclure les produits agricoles, le poisson et les produits du poisson, le cuir et la chaussure, et les textiles et le vêtement, et de modifier la manière dont les Etats-Unis mettaient en oeuvre leur programme SGP et de réduire sensiblement la progressivité des droits. Les Etats-Unis étaient dans l'impossibilité de donner leur avis à ces paragraphes s'agissant de ces produits car ils ne pouvaient s'engager à aller plus loin sur la voie de la libéralisation que convenu dans le cadre du Cycle d'Uruguay ni à modifier les modalités d'application de leur schéma SGP.

4. Le représentant des Philippines, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a constaté avec satisfaction que la Réunion de haut niveau pour l'Examen à mi-parcours avait été très fructueuse. Le texte adopté exposait sans détour dans quelle mesure la communauté internationale avait mis en oeuvre le Programme d'action de Paris en faveur des PMA. Chacun savait parfaitement que le Programme d'action de Paris en faveur des pays les moins avancés n'avait rien perdu de son actualité depuis 1990.

5. Le texte de l'Examen à mi-parcours qui venait d'être adopté enrichissait le Programme d'action de Paris. Il ne restait plus à la communauté internationale, en particulier à la communauté des donateurs et aux diverses organisations internationales, à s'attacher à traduire pleinement dans les faits le Programme d'action et les constatations formulées dans le texte de l'Examen à mi-parcours en réalisant les objectifs et en tenant les engagements énoncés dans ledit texte. Par ailleurs, il était nécessaire de disposer d'un mécanisme adapté de surveillance et de suivi, ne serait-ce que pour faire le point sur l'état d'avancement du programme d'action et des accords adoptés le jour-même. La décision de mentionner la résolution 49/98 de l'Assemblée générale et la nécessité de doter la CNUCED de moyens suffisants pour suivre efficacement les résultats de l'Examen à mi-parcours contenait en germe le cadre dans lequel devrait pouvoir immédiatement s'amorcer la formulation d'un texte approprié concernant un mécanisme efficace.

6. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné en s'en félicitant que les résultats des négociations avaient fait l'objet d'un consensus entre toutes les délégations participant à la Réunion.

7. Le représentant du Cap Vert, parlant également au nom des petits PMA insulaires, a dit que les conclusions fécondes auxquelles était parvenue la Réunion auraient été impossibles sans le bon esprit de collaboration dont avaient fait preuve les délégations. Au nom des petits PMA insulaires, il a adressé ses remerciements aux pays développés pour la volonté politique et la résolution qu'ils avaient affichées durant la Réunion.

Deuxième partie

DEBATS

1. Allocutions d'ouverture

1. Lors de la séance plénière d'ouverture, le 26 septembre 1995, des allocutions ont été prononcées par : M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED; M. Hama Arba Diallo, directeur de la Division des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires; S. E. M. William Rossier (Suisse), président du Conseil du commerce et du développement, et S. E. M. Guillermo Alberto Gonzalez (Colombie), président du Groupe des 77 à Genève.

2. Séance inaugurale

2. Lors de la séance inaugurale, le 26 septembre 1995, le Secrétaire général a prononcé une allocution.

3. Débat général */

3. Lors du débat général, des déclarations ont été faites par les Etats suivants : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Danemark, Djibouti, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Vanuatu, Zaïre et Zambie.

4. Des déclarations ont également été faites par les bureaux et organismes suivants de l'Organisation des Nations Unies : Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département de la coordination des politiques et du développement durable; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique pour l'Afrique; Programme des Nations Unies pour le développement. Une déclaration a été faite par le représentant du Centre (CNUCED/GATT) du commerce international.

5. Des déclarations ont également été faites par les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après : Organisation internationale du Travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Union internationale des télécommunications (UIT); Organisation météorologique mondiale; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

*/ Les déclarations seront publiées ultérieurement dans un additif au rapport final. Pour la liste des participants au débat général, se reporter plus loin à l'annexe II.

6. En outre, les organisations intergouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Commission des Communautés européennes; Organisation de l'unité africaine.

7. La Confédération internationale des syndicats libres a fait une déclaration.

4. Déclaration dans l'exercice du droit de réponse

8. Le représentant de la France a fait une déclaration dans l'exercice de son droit de réponse (voir additif).

5. Adoption de l'Examen à mi-parcours

9. A la séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, le Président du Comité plénier a présenté les textes approuvés par le Comité à l'issue de consultations officieuses, et les a recommandés à l'attention de la Réunion pour adoption.

10. A cette même séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, la Réunion a adopté les textes présentés par le Président du Comité plénier, qui constituaient l'Examen global à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

11. Le représentant du Mexique a regretté que les textes dont était saisie la Réunion ne soient pas disponibles en espagnol.

12. Le représentant du Bénin a déploré que le document soumis à la Réunion n'ait pas été établi dans toutes les langues officielles et ait été distribué en plusieurs parties.

6. Questions diverses

13. A sa séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, la Réunion a adopté un projet de décision (pour le texte de la décision, se reporter plus loin à l'annexe I).

7. Déclarations de clôture

14. A la séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, le Directeur chargé de la Division des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires a constaté que la Réunion de haut niveau tenue à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action avait donné l'occasion de dresser un bilan tout en offrant la possibilité d'envisager l'avenir et de réfléchir aux politiques et mesures susceptibles d'être mises en oeuvre dans la seconde moitié de la décennie 90.

15. Les résultats de la Réunion concrétisaient un consensus raisonné touchant le partenariat pour le développement et la stratégie de développement; ils faisaient ressortir que de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action supposaient la bonne exécution par les pays les moins avancés eux-mêmes des politiques et actions prioritaires nationales. Sans un soutien vigoureux et résolu de la part de leurs partenaires de développement, les PMA ne parviendraient toutefois pas à enrayer la dégradation de leur situation socio-économique ni à relancer, amplifier et maintenir la croissance et le développement. L'engagement de la communauté internationale en faveur des PMA avait été réaffirmé à l'occasion de grandes conférences récentes des Nations Unies, notamment à Rio de Janeiro, au Caire, à Copenhague et à Beijing.

16. Concernant le financement extérieur, la Réunion a demandé instamment aux donateurs de concrétiser rapidement l'ensemble convenu d'objectifs et d'engagements en matière d'aide énoncés dans le Programme d'action adopté par la Conférence de Paris en vue de relever sensiblement le niveau global de l'appui extérieur aux PMA; la Réunion a fait ressortir la nécessité de fournir des ressources financières suffisantes aux institutions et programmes multilatéraux, qui étaient les principales sources de financement des PMA, afin que ces derniers continuent à bénéficier d'un rang de priorité élevé dans les activités opérationnelles entreprises par toutes les composantes du système des Nations Unies. Les institutions financières multilatérales compétentes devraient en outre explorer la possibilité de faire appel à de nouvelles sources de financement pour concourir à l'effort de développement des PMA.

17. S'agissant de la dette, il avait été souligné avec force que les PMA surendettés devraient bénéficier de mesures permettant d'alléger sensiblement leur dette. Tous les donateurs ne l'ayant pas encore fait devraient appliquer en priorité la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en annulant, ou en apportant une rémission équivalente, la dette au titre de l'aide publique au développement, d'une façon telle que les apports nets d'APD aux bénéficiaires soient améliorés. De plus, les créanciers faisant partie du Club de Paris devraient continuer d'appliquer avec diligence et souplesse les dispositions très libérales des conditions de Naples. Pour ce qui était de l'endettement multilatéral, les institutions de Bretton Woods étaient encouragées à mettre au point une démarche globale visant à aider les pays connaissant des problèmes d'endettement multilatéral, ce par l'application souple des instruments existants ainsi qu'éventuellement de nouveaux mécanismes. La Réunion avait de plus appelé à mobiliser des ressources pour le Fonds de désendettement de l'IDA afin d'aider les PMA admis à en bénéficier à réduire leur dette commerciale, en envisageant par ailleurs d'autres moyens permettant d'aller au-delà de ce que pouvait faire le Fonds.

18. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général de la CNUCED avait préconisé que les institutions concernées coopèrent étroitement dans le domaine des problèmes d'endettement. La CNUCED était disposée à soutenir les efforts tendant à remédier plus avant à l'endettement multilatéral des PMA et à faciliter un dialogue visant à définir des solutions viables entre les PMA, leurs partenaires de développement et les institutions multilatérales et bilatérales.

19. La Réunion avait examiné les perspectives du commerce extérieur des PMA dans le prolongement des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay. Elle avait constaté que ces pays demeuraient en marge du commerce mondial et insisté sur les efforts entrepris par eux pour libéraliser leurs échanges en dépit de nombreux obstacles structurels. Un des éléments importants de l'accord auquel était parvenue la Réunion portait sur l'engagement pris par la communauté internationale d'aider rapidement les PMA - financièrement et techniquement - à mettre en oeuvre les mesures spéciales et différenciées convenues dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay. L'identification des principaux domaines où apporter une aide technique aux PMA aux fins de la mise en oeuvre de l'accord issu du Cycle relatif à l'expansion et à la diversification de leur capacité exportatrice constituait un autre résultat majeur. Pour mettre en oeuvre lesdits accords, il était essentiel de renforcer la coopération entre la CNUCED, l'OMC et le CCI, ainsi qu'avec les autres organisations internationales compétentes, dans le souci d'éviter les doubles emplois et de ne pas dilapider le peu de ressources disponibles, ainsi que de tirer le meilleur parti des synergies existantes et potentielles entre ces organismes. Au nombre des mesures envisageables figurait la mise en place d'un fonds d'assistance technique administré par l'OMC ayant pour objet d'aider les PMA à participer activement aux travaux de cette organisation.

20. Les résultats de la Réunion comportaient un autre volet important - l'accord sur les dispositions concernant la mise en oeuvre, le suivi, l'examen et la surveillance du Programme d'action. Sans dispositions efficaces aux niveaux national, régional et mondial, la mise en oeuvre du Programme d'action dans la seconde moitié de la décennie n'était pas assurée. Comme dans le passé, la CNUCED était disposée à jouer un rôle directeur dans ce processus global, qui pourrait se dérouler avec le plein appui des organes, organisations et organismes du système des Nations Unies.

21. Mentionnant l'annonce par la Norvège d'une contribution au PNUD et à l'OMC en faveur des PMA, ainsi que l'initiative de ce pays touchant les modalités d'application du schéma de répartition 20/20 et la convocation d'une réunion des parties intéressées en 1996, il s'en est félicité et a réaffirmé que la CNUCED était disposée à participer à la mise en oeuvre et au suivi.

22. En conclusion, il a fait remarquer que la Réunion avait constitué une bonne occasion de renforcer le partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Il a sincèrement espéré que ses résultats permettraient aux pays les moins avancés d'amorcer leur réinsertion dans l'économie mondiale et que leurs partenaires de développement continueraient à porter une attention hautement prioritaire à leur aspiration au développement.

23. Dans son allocution de clôture, la Présidente a rappelé que depuis l'adoption à Paris en 1990 de la Déclaration et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, plusieurs conférences internationales s'étaient tenues : la Conférence de Rio ayant abouti à l'Action 21, la Conférence du Caire sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et la Conférence sur les femmes de Beijing qui venait de s'achever; toutes avaient fait ressortir les besoins et défis spécifiques des pays les plus pauvres. La Réunion de haut niveau devait être envisagée dans ce contexte plus large. La communauté internationale accordait une attention toujours plus grande aux besoins des pays confrontés

aux plus grands défis en matière de développement et il y avait volonté de se concentrer sur les plus pauvres des pays les moins avancés, qu'il s'agisse des mesures financières ou des modalités de mise en oeuvre des programmes de développement. Il fallait exploiter l'élan donné et consolider la tendance.

24. La Réunion de haut niveau entre les PMA et leurs partenaires de développement avait permis de faire le bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action au cours des cinq dernières années; elle avait confirmé que les principes et objectifs fondamentaux du Programme d'action demeuraient aussi actuels qu'à l'époque où ils avaient été énoncés. Des tendances positives aussi bien que négatives avaient été dégagées. Etre parvenu à un consensus sur l'état de la situation était important pour la formulation de la politique future. La principale tâche de la Réunion avait toutefois été de recommander des mesures nouvelles à exécuter pendant la seconde moitié de la décennie.

25. Dans le domaine du commerce, les participants à la Réunion avaient procédé à une évaluation approfondie des résultats commerciaux des PMA, analysé les conséquences du Cycle d'Uruguay pour les PMA et envisagé une série de mesures de soutien visant à aider les PMA à diversifier leur commerce et à promouvoir leurs exportations. Les participants à la Réunion s'étaient accordés à reconnaître que les décisions et mesures prises par la Réunion ministérielle de Marrakech devaient être mises en route et aboutir. Les participants étaient convenus de renforcer l'assistance technique aux PMA afin de leur permettre de tirer parti du nouveau climat commercial créé par l'achèvement du Cycle d'Uruguay. Les participants à la Réunion s'étaient en outre accordés à reconnaître que les capacités institutionnelles et humaines des PMA avaient besoin d'être renforcées pour accroître leur participation aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

26. Dans le domaine de l'endettement extérieur, les participants à la Réunion étaient convenus que dans la stratégie internationale de la dette une place devrait être faite à des dispositions concrètes visant à alléger le fardeau de la dette et à accroître les flux financiers à des conditions de faveur en soutien à de judicieuses mesures de politique économique, ce qui concourrait grandement à relancer la croissance et le développement. Les PMA surendettés devraient bénéficier de mesures destinées à alléger sensiblement leur dette. Afin de remédier au problème d'endettement multilatéral auquel étaient confrontés les PMA, les institutions de Bretton Woods avaient été encouragées à définir une démarche globale visant à aider les pays en question en appliquant avec souplesse les instruments existants et au besoin certains mécanismes.

27. Au sujet du financement extérieur, les participants à la Réunion s'étaient accordés à reconnaître la nécessité d'accroître substantiellement, de façon prévisible, continue et assurée, les ressources fournies pour l'exécution d'activités opérationnelles dans les pays en développement aux organismes des Nations Unies s'occupant de développement. Les participants à la Réunion avaient souligné qu'une attention prioritaire devait être accordée aux PMA à cet égard.

28. Les participants à la Réunion avaient en outre consacré un débat franc, exhaustif et argumenté à la situation des PMA. Une convergence de vues s'était manifestée sur diverses questions, ce qui donnait à espérer que la mise en oeuvre du Programme d'action se poursuivrait et serait effective et intégrale.

29. Elle a pris note avec satisfaction de l'intérêt suscité pendant la Réunion par l'offre faite par la Norvège d'accueillir en 1996 une réunion ayant pour objet de définir les modalités d'application du schéma de répartition 20/20 et a annoncé que la Norvège allait poursuivre les préparatifs en prévision de cette réunion.

30. Au cours des dernières années, la scène mondiale avait connu des changements importants, politiques aussi bien qu'économiques. La situation des pays les plus pauvres faisait rarement la une de la presse internationale. Il fallait d'urgence prêter une plus grande attention aux obstacles à leur développement. A cet égard, elle a estimé que l'examen à mi-parcours était venu à point nommé et avait concouru à attirer l'attention sur le sort des PMA. Donner une suite au travail ardu accompli par la Réunion était une responsabilité qui incombait à tout un chacun.

Troisième partie

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Consultations entre hauts fonctionnaires

1. Ouverture des consultations

1. M. Hama Arba Diallo, Directeur de la Division des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, a ouvert les consultations entre hauts fonctionnaires le lundi 25 septembre 1995.

2. Adoption du règlement intérieur

2. Les hauts fonctionnaires ont recommandé que la Réunion intergouvernementale de haut niveau applique le règlement intérieur de l'Assemblée générale, selon qu'il conviendrait.

3. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

3. Les hauts fonctionnaires ont recommandé que la Réunion intergouvernementale de haut niveau élise un président et 29 vice-présidents, dont l'un assumant les fonctions de rapporteur.

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

4. Les hauts fonctionnaires ont approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux figurant dans le document TD/B/LDC/GR/4 et Add.1 et recommandé à la Réunion intergouvernementale de haut niveau de l'adopter.

5. En ce qui concerne l'organisation des travaux, les hauts fonctionnaires ont recommandé de constituer un comité plénier chargé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour provisoire et toutes les autres questions devant être traitées en séance plénière. Le Président de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pourrait assurer la présidence du Comité plénier. Les hauts fonctionnaires ont en outre recommandé de tenir le débat général du 26 septembre au 4 octobre et de clore le 29 septembre la liste des orateurs pour ce débat. Lors du débat général, il convenait de respecter strictement la règle des 10 minutes pour les déclarations des représentants des Etats et de 5 minutes pour celles des autres participants.

5. Disposition des places pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau

6. Les hauts fonctionnaires ont recommandé que la disposition des places pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau soit la même que celle de la session en cours de l'Assemblée générale.

6. Rapport du Président des consultations
entre hauts fonctionnaires

7. Les hauts fonctionnaires ont autorisé le Président à rendre compte à la Réunion intergouvernementale de haut niveau des résultats des consultations et notamment de leurs conclusions et recommandations.

B. Réunion intergouvernementale de haut niveau

1. Ouverture de la Réunion

8. La Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a été ouverte le mardi 26 septembre 1995 par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.

2. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour provisoire)

9. A sa séance d'ouverture, le 26 septembre 1995, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a élu les membres du bureau ci-après :

Présidente : S. E. Mme Kari Nordheim-Larsen (Norvège)

Vice-Présidents :

- Allemagne
- Algérie
- Bangladesh
- Belize
- Bénin
- Brésil
- Burkina Faso
- Chine
- Espagne
- Etats-Unis d'Amérique
- Fédération de Russie
- France
- Haïti
- Indonésie
- Japon
- Maldives
- Népal
- Niger
- Ouganda
- Pologne
- République démocratique populaire lao
- Soudan
- Suisse
- Vanuatu

Rapporteur général : M. Banmali Prasad Lacoul (Népal)

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(Point 2 de l'ordre du jour)

10. La Réunion intergouvernementale de haut niveau a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/LDC/GR/4) dont le texte est reproduit ci-après :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen global à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Progrès accomplis au niveau national;
 - b) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui;
 - c) Nouvelles mesures nécessaires pour assurer l'exécution effective et intégrale du Programme pendant la seconde moitié de la décennie
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport

11. En ce qui concerne l'organisation des travaux, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a décidé de constituer un Comité plénier pour examiner le point 3 de l'ordre du jour et faire rapport à ce sujet et a en outre décidé que le Président de la Réunion intergouvernementale de haut niveau assurerait la présidence du Comité plénier.

12. La Réunion intergouvernementale de haut niveau a également approuvé les autres dispositions relatives à l'organisation des travaux qui avaient été recommandées par les hauts fonctionnaires (voir plus haut par. 4 et 5).

4. Rapport du Président des Consultations entre hauts fonctionnaires

13. Le Président des Consultations entre hauts fonctionnaires a fait une déclaration dans laquelle il a rendu compte des travaux des hauts fonctionnaires lors de la séance plénière d'ouverture.

5. Adoption du rapport de la Réunion (Point 5 de l'ordre du jour)

14. A sa séance de clôture, la Réunion intergouvernementale de haut niveau a adopté son projet de rapport publié sous la cote LDC/HLIM/L.1 et Add.1, autorisé le Rapporteur général à le compléter selon les pratiques habituelles et, conformément à la résolution 49/98 de l'Assemblée générale, décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale.

6. Participation

15. Les Etats suivants étaient représentés à la Réunion : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Bangladesh, Belgique,

Belize, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Espagne, Erythrée, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suriname, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zaïre et Zambie.

16. Les bureaux et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Réunion : Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés du Département de la coordination des politiques et du développement durable; Commission économique pour l'Afrique; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Programme alimentaire mondial. Le Centre CNUCED/GATT du commerce international était également représenté.

17. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Réunion : Organisation internationale du Travail; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation mondiale de la santé; Fonds monétaire international; Union postale universelle; Union internationale des télécommunications; Organisation météorologique mondiale; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation maritime internationale. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées à la Réunion.

18. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion : Commission des Communautés européennes; Organisation internationale des migrations; Organisation de l'unité africaine; Organisation de la Conférence islamique.

19. Les organisations gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED étaient représentées à la Réunion : Confédération internationale des syndicats libres; Organisation de l'unité syndicale africaine.

11. Clôture de la Réunion intergouvernementale de haut niveau

20. A la séance plénière de clôture, le 6 octobre 1995, Mme Kari Nordheim-Larsen (Norvège), Présidente de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, a prononcé la clôture de la Réunion.

Annexe I

AUTRES DECISIONS PRISES PAR LA REUNION

Décision

La Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Décide de prier la Présidente de présenter les résultats de la Réunion à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, pour examen et décision appropriée.

Séance plénière de clôture
6 octobre 1995

Annexe II **/

**LISTE DES CHEFS DE DELEGATION, D'AUTRES REPRESENTANTS ET DES MEMBRES
D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX
QUI ONT FAIT DES DECLARATIONS AU COURS DU DEBAT GENERAL**

ETATS

AFGHANISTAN	Mr. Mohammad AZAM ARSALI, Counsellor, Permanent Mission, New York
ALGERIA	H.E. Mr. Mohamed Salah DEMBRI, Minister of Foreign Affairs
ANGOLA	H.E. Mr. Adriano PARREIRA, Ambassador, Permanent Representative, Geneva
AUSTRIA	H.E. Mr. Viktor SEGALLA, Ambassador, Federal Ministry for Foreign Affairs
BANGLADESH	H.E. Mr. Reaz RAHMAN, Ambassador, Permanent Representative, New York, on behalf of the Honourable Mr. A.S.M. Mostafizur RAHMAN, Minister for Foreign Affairs,
BENIN	H.E. Mr. Edgard Yves MONNOU, Minister of Foreign Affairs and Cooperation
BHUTAN	H.E. Lyonpo DAWA TSERING, Foreign Minister
BRAZIL	H.E. Ambassador Celso L. N. Amorim, Permanent Representative, New York
BURKINA FASO	S.E. M. Gaetan Rimwanguiya OUEDRAOGO, Ambassador, Permanent Mission, New York
BURUNDI	H.E. Mr. Gérard NIYIBIGIRA, Minister for Reconstruction and Development
CAMBODIA	H.E. Mr. Cham PRASIDH, Minister of Commerce
CANADA	The Honourable Christine STEWART, Secretary of State for Latin America and Africa, Department of Foreign Affairs and International Trade

**/ Original : ANGLAIS ET FRANCAIS.

CHILE H.E. Sr. Juan SOMAVIA, Ambassador,
Permanent Representative, New York

CHINA Mr. LI Guoqing, Deputy Director General,
Department of Foreign Aid, Ministry of
Foreign Trade and Economic Cooperation

COLOMBIA H.E. Mr. Guillermo Alberto GONZALEZ
Ambassador, Permanent Representative,
Geneva 1/

DENMARK H.E. Mr. Benny KIMBERG, Ambassador,
Permanent Representative, New York

DJIBOUTI H.E. Mr. Mohamed Moussa CHEHEM, Minister
of Foreign Affairs

ETHIOPIA H.E. Mr. Duri MOHAMMED, Leader, Ethiopian
Delegation

EQUATORIAL GUINEA Mr. Angel Serafin DOUGAN MALABO,
Secretary-General, Ministry of Foreign
Affairs and Cooperation

FINLAND H.E. Ambassador Marjatta RASI, Director
General, Department of International
Development Cooperation, Ministry for
Foreign Affairs

FRANCE S.E. M. Jacques GODFRAIN, Ministre Délégué
à la coopération

GERMANY H.E. Ambassador Gerhard Walter HENZE,
Deputy Permanent Representative, New York

GUINEA H.E. Mr. Kozo ZOUMANIGUI, Minister
of Foreign Affairs

GUINEA-BISSAU H.E. Mr. Ibrahima DIEME, Secrétaire d'Etat
au Plan

HAITI Mr. Wilfrid BIEN-AIME, Director General,
Ministry of Planning and External
Cooperation

INDIA H.E. Ambassador Prakash SHAH, Ambassador,
Permanent Representative, New York

1/ Parlant au nom du Groupe des 77, Genève.

INDONESIA	H.E. Mr. Agus TARMIDZI, Ambassador, Permanent Representative, Geneva
IRELAND	H.E. Mr. John H.F. CAMPBELL, Ambassador, Permanent Representative, New York
ITALY	Mr. Lorenzo FERRARIN, Deputy Permanent Representative, New York
JAPAN	H.E. Hisashi OWADA, Ambassador, Permanent Representative, New York
KIRIBATI	H.E. Mr. Teburoro TITO, Minister for Foreign Affairs
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	H.E. Mr. Soubanh SRITHIRATH, Vice-Minister of Foreign Affairs
LESOTHO	H.E. Mr. Percy M. MANGOAELE, Ambassador, Permanent Representative, New York or The Honourable K. MAOPE, Minister of Foreign Affairs
LIBERIA	The Honourable Norwood S. LANGLEY, Deputy Minister for Economic Affairs and Statistics
MADAGASCAR	H.E. Ratsimihah J.P. RAVELOMANANTSOA, Ambassador, Permanent Representative, New York
MALDIVES	Honourable Ismail SHAFEEU, Minister of Planning, Human Resources and Environment
MALI	H.E. Mr. Traore Donkounda, Minister of State, Minister of Foreign Affairs and International Cooperation
MAURITANIA	Mr. Sy ADAMA, Conseiller du Ministre du Plan, chargé des relations internationales
MOZAMBIQUE	H.E. Mr. Leonardo SANTOS SIMAO, Minister of Foreign Affairs
MYANMAR	H.E. U Win MRA, Ambassador, Permanent Mission, New York
NEPAL	H.E. Ambassador Narendra BIKRAM SHAH, Permanent Representative of Nepal, New York
NICARAGUA	H.E. Mr. Erich VILCHEZ ASHER Ambassador Permanent Representative, New York

NIGER	H.E. M. Adamou SEYDOU, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative, New York
NORWAY	H.E. Mrs. Kari NORDHEIM-LARSON, Minister of Development Cooperation H.E. Mr. Hans Jacob BIORN LIAN, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Mission, New York
PAKISTAN	H.E. Ambassador Ahmad KAMAL, Permanent Representative
PANAMA	H.E. Mr. Omar JAEN SUAREZ, Vice-Minister, Ministry of External Relations
PHILIPPINES	Honourable Federico MACARANAS, Under Secretary of Foreign Affairs and Deputy Minister <u>2/</u>
PORTUGAL	H.E. Mr. Durao BARROSO, Minister of Foreign Affairs
REPUBLIC OF KOREA	H.E. Mr. Noh Soo PARK, Ambassador at large, Ministry of Foreign Affairs
RWANDA	S.E. M. Prosper HIGIRO, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
SAINT KITTS AND NEVIS	The Honourable Sam CONDOR, Deputy Prime Minister, Minister of Trade & Industry
SAO TOME AND PRINCIPE	H.E. Mr. Guilherme POSSER DA COSTA, Minister of Foreign Affairs and Cooperation
SPAIN	S.E. Mr. Jose Luis DICENTA, Secretary of State for International Cooperation and for Latin America <u>3/</u>
SUDAN	H.E. Mr. Mohamed TAHIR AILA, Minister of Commerce, Trade and Cooperation
SWEDEN	H.E. Mrs. Lena HJELM-WALLEN, Minister for Foreign Affairs

2/ Parlant aussi au nom du Groupe des 77 et de la Chine, New York.

3/ Parlant au nom de l'Union européenne.

SWITZERLAND	S.E. Ambassadeur Jean-François GIOVANNINI, Directeur Suppléant, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, Département Fédéral des Affaires étrangères
THAILAND	Mr. Sumathee SRISUCHART, Deputy Director-General, Department of Technical and Economic Cooperation, Office of the Prime Minister
TOGO	Mrs. Dela E. SEDDOH, Director of economic and technical cooperation, Ministry of Foreign Affairs and Cooperation
UGANDA	The Honourable Ruhakana RUGUNDA, Ministry of Foreign Affairs
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	H.E. Sir John Weston, KCMG, Ambassador, Permanent Representative, New York
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA	H.E. Ambassador Ali MCHUMO, Permanent Representative, Geneva
UNITED STATES OF AMERICA	H.E. Ambassador Victor MARRERO, Representative on the Economic and Social Council
VANUATU	H.E. Mr. Serge VOHOR, Minister of Economic Affairs and Tourism
ZAIRE	S.E. M. Gilbert KIAKWAMA KIA KIZIKI, Ministre du Plan et de la Reconstruction Nationale
ZAMBIA	The Honourable Alfred K. LIENDA, MP, Deputy Minister of Commerce, Trade and Industry

SECRETARIAT DE L'ONU

Secretary-General of the United Nations	Mr. Boutros BOUTROS-GHALI <u>4/</u>
Secretary-General of UNCTAD	Mr. Rubens RICUPERO
Office of the Special Coordinator for Africa and the Least Developed Countries, Department for Policy Coordination and Sustainable Development	Mr. Emmanuel GOUED-NJAYICK
Economic and Social Commission for Asia and the Pacific	Mr. Azizul ISLAM
Economic Commission for Africa	Mr. Owosuni TERIBA
United Nations Development Programme	Mr. Rafeeuddin AHMED
International Trade Centre UNCTAD/GATT	Mr. Jean Denis BÉLISLE

INSTITUTIONS SPECIALISEES

International Labour Organization	Mr. David FREEDMAN
Food and Agriculture Organization of the United Nations	Mr. Frederick WEIBGEN
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization	Mr. Gabriel MPOZAGARA
International Telecommunications Union	Mr. Joseph ELOTU
United Nations Industrial Development Organization	Mr. Mohamed TOURE
World Meteorological Organization	Mr. H.M. DIALLO

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

European Community (Commission)	Mr. Richard WYATT
Organization of African Unity	H.E. Mr. Ibrahima SY

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

International Confederation of Free Trade Unions	Ms. Beatrice VON ROEMER
--	-------------------------

* * *

President of the Trade and Development Board	H.E. Mr. William ROSSIER Switzerland
--	---

4/ A pris la parole lors de la cérémonie inaugurale.